



Questions / Réponses : Réunion DP 17 Octobre 2019

Réclamation N°1 Recrutements

Le 2 juillet 2019, M.Piconot nous a annoncé la fermeture du service Alliance et à cette occasion il nous a précisé qu'il y avait au CSE Sud des métiers cibles ou prioritaires : Conseiller Client chargé d'un portefeuille Milieu de Marché ou SPES ou HDM /

Conseiller Client Flux / Chargé.e d'assistance des flottes mobiles des clients Entreprises

Pouvez-vous nous expliquer pourquoi depuis cette annonce ces postes ne sont plus à pourvoir (plus d'offre d'emploi publiée à ce jour) ? Les conseillers Alliance peuvent-ils ou pas prétendre à un de ces postes cibles ? Si oui, comment ?

Réponse Direction

Pour rappel, le RRH s'est entretenu individuellement avec quasi l'ensemble de l'équipe Alliance et leur à lister les postes disponibles intra/hors CSE sud

Ces offres seront publiées au plus tard lundi 21 octobre avec la mention « les candidatures internes du CSE Sud seront examinées en priorité » Il faudra déposer sa candidature (CV) à l'offre souhaitée.

La CFE-CGC restera vigilante quant aux publications d'offres et à la priorité donnée aux salariés Alliance.

Réclamation N°2 Alliance

Pouvez-vous nous expliquer quelles sont les raisons du refus de la direction d'ouvrir des négociations locales suite à la fermeture du service Alliance ?

Réponse Direction

Nous avons privilégié une concertation. L'explication a été donnée à chaque organisation syndicale.

La CFE-CGC précise à la Direction que ce sont les salariés qui posent les questions et attendent des réponses, ça n'est pas aux Organisations syndicales d'expliquer les choix de la Direction !

Réclamation N°3 Alliance

Il était prévu des réunions pluridisciplinaires de partage (salariés, managers, médecin, préventeur et membres CHSCT...) pendant la phase de transition, quand vont-elles commencer ?

Réponse Direction

Les écoutes débiteront après le premier entretien individuel RRH de chaque collaborateur et après les vacances scolaires

Elles seront programmées les 4 et 7 novembre.

La CFE-CGC se réjouit que des dates soient programmées, d'autant plus que ces réunions sont à l'initiative de vos représentants CFE-CGC, mais lorsqu'on demande des précisions la Direction reconnaît avoir seulement bloqué des dates !

Réclamation N°4 Incident SVI

Pouvez-vous nous expliquer précisément ce qu'il s'est passé avec le SVI entre le 25 septembre et le 4 octobre 2019 ?

La Direction a-t-elle prévu une compensation pour les collaborateurs impactés par ce dysfonctionnement et dont les objectifs ne seront pas atteints ou que partiellement (PVV, nombre appels pris, T.E.P, Sondages satisfaction clients....) ?

Réponse Direction

Un dossier sur les dysfonctionnements SI a été présenté en CHSCT et notamment l'incident du SVI. La clôture définitive du mois de septembre n'a pas encore eu lieu. A date, nous pouvons dire qu'il n'y a pas eu d'incidence sur la satisfaction client sur la période de référence. Au sein des équipes, si des situations individuelles sont identifiées, elles

seront traitées via les marges de manœuvre managériales. L'impact sur l'activité du 1er au 4 octobre sera analysé lors de la clôture définitive en novembre.

Réclamation N°5 Incidents Outils

Pouvez-vous nous expliquer pourquoi nous constatons depuis plus d'un mois une multitude et même une multiplication des incidents outils : Simuloo, Oméga et maintenant DISE ?

Avez-vous mesuré l'impact de tous ces dysfonctionnements sur le travail de vos collaborateurs ?

Si non, avez-vous l'intention de le faire et quand ?

Réponse Direction

Un dossier sur les dysfonctionnements SI a été présenté en CHSCT et notamment l'incident du SVI.

En effet, une présentation a eu lieu lors du CHSCT du 16 Octobre, mais à nouveau la CFE-CGC rappelle à la Direction que ce sont les salariés qui posent les questions et attendent des réponses écrites ! Vous souhaitez lire le dossier c'est [ici](#) (réservé à nos adhérents) ou contactez-nous !

Réclamation N°6 / Réclamation N°7 Formation :

Ordonnance du 21 août 2019 et les modifications de la Loi avenir professionnel

Suite à l'ordonnance du 21 août 2019, les heures de formation acquises jusqu'au 31 décembre 2014 au titre du DIF (Droit Individuel Formation) ne sont pas perdues. Elles sont converties en euros comme le prévoit la loi du 5 septembre 2018, à condition d'avoir été reportées sur le SI du CPF (Compte Personnel Formation) avant le 31 décembre 2020.

Les heures acquises au titre du DIF, avant le 1er janvier 2015, pourront-elles être utilisées après le 31 décembre 2020 ?

Ordonnance du 21 août 2019 et les modifications de la Loi avenir professionnel

Quelle est la procédure à suivre pour bénéficier du report des heures de DIF ?

Réponse Direction

Les droits acquis au titre du DIF jusqu'au 31 décembre 2014 devaient normalement être mobilisés d'ici le 1er janvier 2021 sinon ils étaient perdus. L'ordonnance du 21 août 2019 supprime cette échéance. Les heures de DIF peuvent donc être utilisées sans limite de temps. Pour permettre la mobilisation de ces heures, le titulaire du CPF doit toutefois inscrire le montant de ses droits sur le site moncompteactivite.gouv.fr avant le 31 décembre 2020.

Réclamation N°8 Formation :

Ordonnance du 21 août 2019 et les modifications de la Loi avenir professionnel

Comment connaître le solde de son nombre d'heures DIF ?

Réponse Direction

Pour les salariés de Droit Privé, le solde des heures DIF était joint au bulletin de paie de janvier 2015. En cas de perte de ce document, le salarié peut faire une demande en s'adressant au CSRH (via clic RH)

Pour les AFO, le solde des heures a été automatiquement alimenté lors du passage sur le CPF en janvier 2018. Il suffit donc de se connecter sur son CPF.

Réclamation N°9 Formation :

Ordonnance du 21 août 2019 et les modifications de la Loi avenir professionnel

Une communication aux salariés est-elle prévue ?

Réponse Direction

Toutes les informations relatives au CPF sont disponibles sur @noo :

<https://portailrh.sso.infra.ftgroup/mon-parcours-professionnel/je-me-forme/compte-personnel-de-formation>

Ainsi que, bien sûr, sur le site du CPF.

Réclamation N°10 Augmentation Individuelle 2019

Accord salarial 2019 / Application de l'accord NAO

Pouvez-vous nous fournir les pourcentages moyens des augmentations managériales, mesure jeunes et égalité F/H de notre périmètre DP (par bande/classification) ?

Réponse Direction

Cette question n'est pas des prérogatives DP.

Cette réponse n'étonne pas la CFE-CGC vu que quel que soit l'instance la réponse est la même ! Comme tous les accords applicables tout est toujours opaque !

Réclamation N°11 Accord reconnaissance des compétences et des qualifications (ARCQ)

L'entreprise a mis en œuvre un nouveau référentiel Métier qu'elle présente comme étant une obligation de l'accord ARCQ signé en février 2017. Ce projet évoqué dans les documents de l'entreprise réduit 400 métiers existant à la signature de l'accord ARCQ en quelque 125 métiers. Les articles L2323-46 pour le CE et L4612-8-1 pour les CHSCT prévoient une obligation d'information consultation de ces instances pour les projets structurants. A quelle date ces consultations auront elles lieu ?

Réponse Direction

Une présentation relative aux référentiels métiers a été faite en CCUES en 2018 ainsi qu'en CNSHSCT, sans consultation, cette simplification des référentiels métiers n'entraînant pas de changement de mission ni d'activité, ni de modification des conditions de travail. Ce passage à 130 métiers n'est pas une obligation de l'ARCQ mais une décision stratégique prise concomitamment à la mise en œuvre de l'ARCQ. Toutes les informations se trouvent sur anoo :

<https://portailrh.sso.infra.ftgroup/politiques-rh/nos-engagements/emploi-et-competences>

La prochaine réunion DP du CSE SUD est programmée le 14 Novembre 2019

Vous avez des questions, des réclamations, des préoccupations.

N'hésitez pas à contacter vos représentants CFE-CGC Orange.

Vos élus DP CSE SUD : Laurence OURTIES, Antoine ROESER, Blandine BARTHES, Mohamed BENYAHIA, Hélène FAUS, Sandrine FRASCA



Pour recevoir tous les Comptes rendus de la CFE-CGC, inscrivez-vous [ici](#)

Pour lire les dossiers présentés au CHSCT CSE Sud,
c'est [ici](#) (Alfresco réservé à nos adhérents, pour adhérer c'est [ici](#))



Retrouvez ce compte-rendu et
les publications de votre établissement :

<https://www.cfecgc-orange.org/do-sud/>

cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !



www.cfecgc-orange.org

abonnements gratuits : bit.ly/abtCFE-CGC

tous vos contacts : bit.ly/annuaireCFE-CGC

